

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 03 décembre 2019 à 18 heures 00 minutes

**Présents :**

M. CASTANO Didier, M. COURPRON Jean-Claude, M. FEUGNET Christophe, M. JOLY Jean-Paul, M. LATASTE Fabrice, Mme LYS Marie-Marguerite, Mme MAILLET Claudine, Mme MARCHAIS Gisèle, Mme POUZAUD Danielle, Mme ROLLAND Chantal, M. ROUSSEAU Daniel

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** M. COULON Jean-Noël, M. DELAGE Hugues,

**Secrétaire de séance :** M. JOLY Jean-Paul

**Président de séance :** M. ROUSSEAU Daniel

Le compte rendu de la séance précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.

**1 – Devis pour la réparation du balcon du logement 7 place des Anciens Combattants**

Monsieur le Maire présente un devis de l'Atelier des Moulins pour la réparation du balcon du logement situé 7 place des Anciens Combattants. Le montant s'élève à 953,53 € HT soit 1144,24 € TTC. Cette réparation est indispensable avant de mettre à nouveau le logement en location. Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal.

**2 – Tarifs salle des fêtes 2020 et instauration d'un tarif réunion N°39/2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de fixer le montant de la caution à 300 €. Elle devra être versée en deux chèques, un de 160 € correspondant aux dégradations matériels et un de 140 € correspondant au nettoyage non effectué ou partiellement effectué.

-de fixer les tarifs de location suivants :

SALLE DES FETES	Tarifs
Habitants de la Commune et Associations hors Commune du 01/06 au 30/09 (été)	95,00 € 2j max +50 €/j supplémentaire
Habitants de la Commune et Associations hors Commune du 01/10 au 31/05 (hiver)	160,00 € 2j max +60 €/j supplémentaire
Habitants hors commune Du 01/06 au 30/09 (été)	190,00 € 2j max +100 €/j supplémentaire
Habitants hors commune Du 01/10 au 31/05 (hiver)	260,00 € 2j max +120 €/j supplémentaire
Réunion du 01/06/ au 30/09 (été)	50,00,€ /4heures
Réunion du 01/10/ au 31/05 (hiver)	60,00,€ /4heures
MATERIEL (Habitants et Associations hors Commune)	
TABLES	2,00 €
TABLES BOIS + 2 tréteaux	7,00 €
CHAISES	0,50 €
Caution sur le matériel	250,00 €
Associations Communales (Salle et matériel)	Gratuit

### **3 – Aménagement de la place de l'église : jardinières .....**

Un débat s'instaure sur le stationnement au niveau du parvis de la place de l'église et notamment sur l'opportunité de mettre en place des jardinières entre les arbres et d'autoriser uniquement le stationnement minute. Le but étant de favoriser l'accès aux commerces locaux.

Il serait peut-être possible d'envisager du stationnement « longue durée » entre les tilleuls le long de l'église.

Une Commission composée de trois conseillers (Gisèle MARCHAIS, Didier CASTANO et Christophe FEUGNET) est nommée pour étudier et proposer des solutions d'aménagement de cet espace et de la signalétique à mettre en place pour indiquer la présence de la boulangerie un peu en retrait des autres commerces.

Un Conseiller demande à Monsieur le Maire de solliciter auprès des anciens boulangers le retrait de leur enseigne à l'entrée du bourg pour ne pas tromper les usagers.

### **4 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables N° 40/2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du comptable public deux listes de recettes irrécouvrables, malgré les diverses relances du Trésor Public et qu'il conviendrait d'admettre en non-valeurs.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide :

D'approuver l'admission en non-valeur de deux listes de produits irrécouvrables pour un montant de 3081,38 € et pour un montant de 3,96 €

### **5 – Tarifs cantine scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 N°41/2019**

➤ 2,15 € pour un repas enfant

➤ 3,70 € pour un repas adulte

Vote à l'unanimité des membres présents

### **6 – Frais de réceptions et vins d'honneur pour l'année 2020 N° 42/2019**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en cette fin d'année, il convient de délibérer sur la possibilité d'offrir au cours de l'année 2020 différents vins d'honneur ou apéritifs lors des manifestations organisées dans la Commune, que ces manifestations soient nationales (cérémonie du 8 mai, 11 novembre etc..) ou locales (vœux du nouvel an, fêtes des différentes Associations Communales, réunions diverses, etc...).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette décision et précise que les dépenses seront inscrites aux comptes 6232 et 6257 du budget primitif 2020.

### **7 – Heures supplémentaires personnel communal N° 43/2019**

Suite à la réalisation d'heures supplémentaires par un agent Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération portant institution du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) et relative aux modalités de réalisation des heures complémentaires afin de pouvoir rémunérer les agents en cas de nécessité.

Vote à l'unanimité des membres présents

### **8 – SDEER : programme de sécurisation du réseau public d'électricité**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de sécurisation du réseau public électrique qui est prévu sur la Commune par le SDEER. La Commune doit donner son avis si elle souhaite la mise en souterrain des réseaux concernés.

Le Conseil Municipal souhaite obtenir plus d'informations notamment sur le coût restant à la charge de la Commune avant toute prise de décision.

Un rendez-vous va être sollicité avec le chargé d'étude pour recevoir de plus amples informations.

### **9 – Bibliothèque : autorisation pour création d'une page facebook**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité des membres

### **10 – Bacs à ordures ménagères supplémentaires à La Basse Rue**

Il est décidé de faire un point de collecte supplémentaire dans ce village qui n'en dispose pas actuellement obligeant les administrés à se rendre dans d'autres villages.

### **11 – Echange de terrain avec le Domaine Croizet « La Fon Gendreau »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande du Domaine Croizet d'acquérir le chemin situé à la Fon Gendreau qui coupe leurs parcelles. La procédure consistera à une aliénation suivie d'une création de chemin pour le déplacement.

Compte tenu de la complexité du dossier il est proposé de confier la procédure à un cabinet de géomètre.

Il est également décidé d'en profiter pour inclure l'aliénation d'un chemin rural (et une partie de voie communale) au lieudit « La Croix » à la demande de Monsieur Vincent CHERE.

Monsieur le Maire est chargé de solliciter le Cabinet Coquilleau de JONZAC pour effectuer ces opérations. Un devis sera présenté à la prochaine réunion de conseil Municipal.

### **12- Point sur le PLU**

Plusieurs conseillers demandent à Monsieur le Maire où en est l'avancement du dossier.

Monsieur le Maire donne quelques éléments d'informations sur la révision en cours du PLU mais les discussions devront faire l'objet d'une réunion de travail avec le Cabinet d'études.

### **13- Devis placard sous les escaliers**

Un devis sera présenté à une prochaine réunion pour fermer le dessous de l'escalier du hall de la mairie.

### **Questions diverses :**

- Affaissement de terrain à La Trigale prévoir de rehausser la route avec de l'enrobé.
- Problème d'évacuation des eaux « le Bouillon du Bois » vérifier l'état des fossés en amont et travaux envisageables pour drainer cette eau.
- Gouttières sur l'église : 1800 euros de réparation par l'entreprise l'Atelier des Moulins. Le Conseil regrette qu'un devis n'ai pas été présenté avant d'effectuer les travaux.
- Déblayage des arbres « au Tarte » suite à la tempête de novembre par l'entreprise Berger pour 1380 € TTC. Procédure avec les assurances en cours.
- Boulangerie : devis pour alimentation du four : 352,00 € dont 176,00 € à la charge de la Commune.
- Devis pour la pose des guirlandes MAROC : 768,00 €

Le Maire, Daniel ROUSSEAU

